

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cèvenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé

Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

☐ Limite communale

Zonage

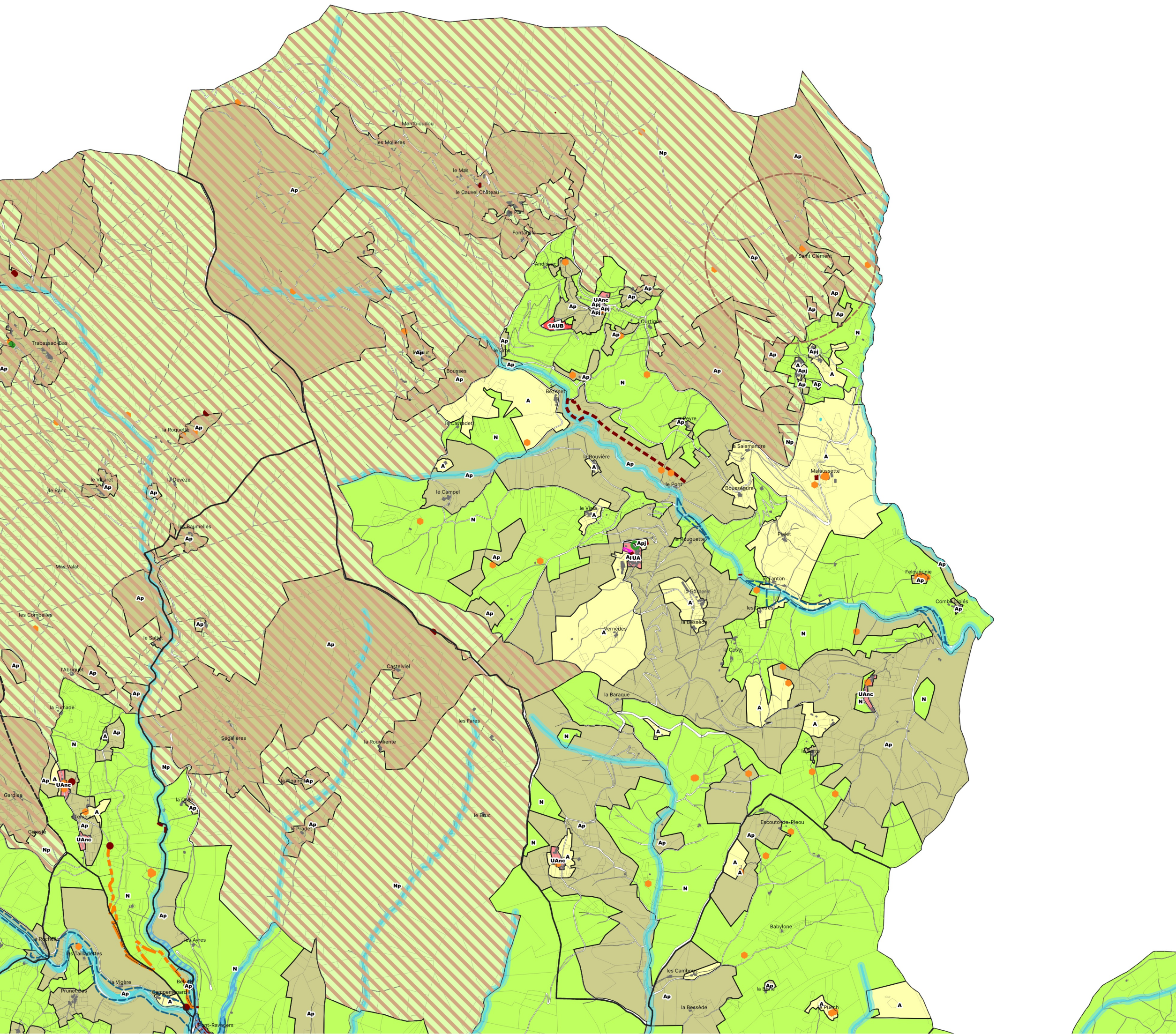
UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB	NI
0AUE	Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Atlas des Zones Inondables (AZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone cœur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- Chaînage ornementé
- Béal
- Voie
- Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cévenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Andissac / Nogaret / Nogardel / Nogaret Bas / Ourtigue

▭ Limite communale

Zonage

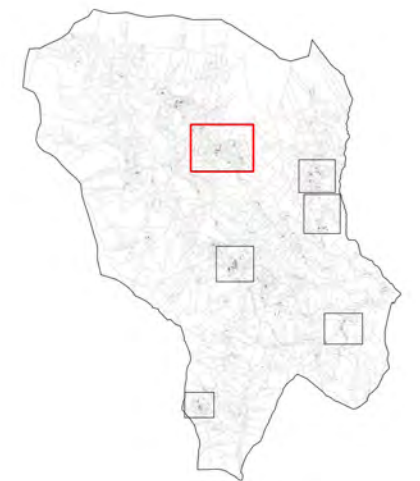
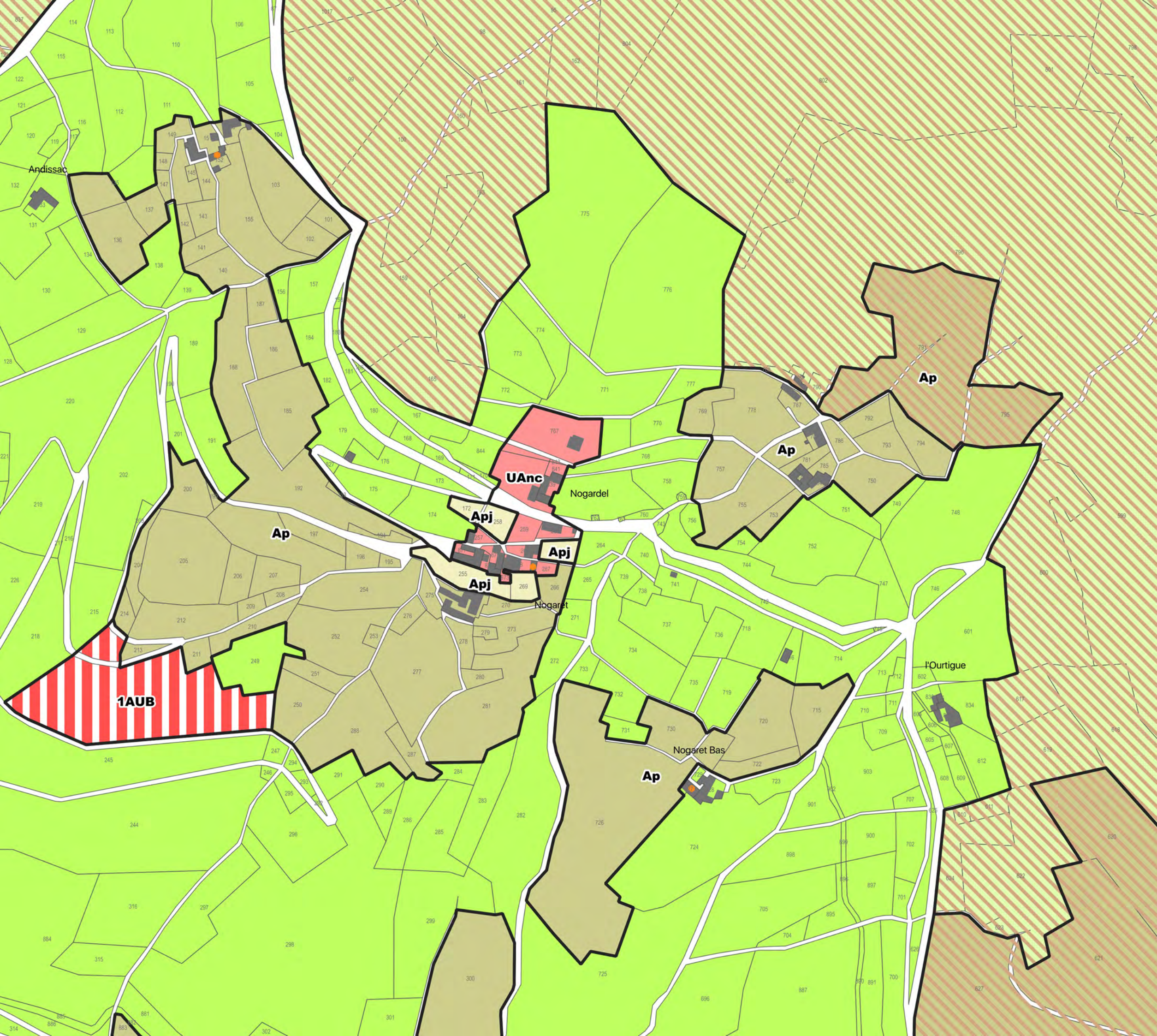
▭ UA / UAnc	▭ A
▭ UB / UBnc	▭ Ap
▭ UE	▭ Apj
▭ 0AU	▭ N
▭ 1AUB	▭ NI
▭ 0AUE	▭ Np

Prescriptions

- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Atlas des Zones Inondables (AZI)
- ▨ Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- ▨ Zone cœur du Parc National des Cévennes
- ▨ Monument Historique
- ▨ Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- ▨ Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- ▨ Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- ▨ Chainage ornementé
- ▨ Béal
- ▨ Voie
- Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cévenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Malafosse

▭ Limite communale

Zonage

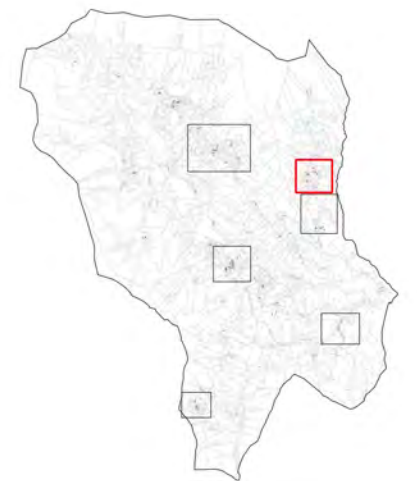
▭ UA / UAnc	▭ A
▭ UB / UBnc	▭ Ap
▭ UE	▭ Apj
▭ OAU	▭ N
▭ 1AUB	▭ NI
▭ OAUe	▭ Np

Prescriptions

- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Atlas des Zones Inondables (AZI)
- ▨ Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- ▨ Zone cœur du Parc National des Cévennes
- ▨ Monument Historique
- ▨ Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- ▨ Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- ▨ Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- ▨ Chainage ornementé
- ▨ Béal
- ▨ Voie
- Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cévenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Malaussette

▭ Limite communale

Zonage

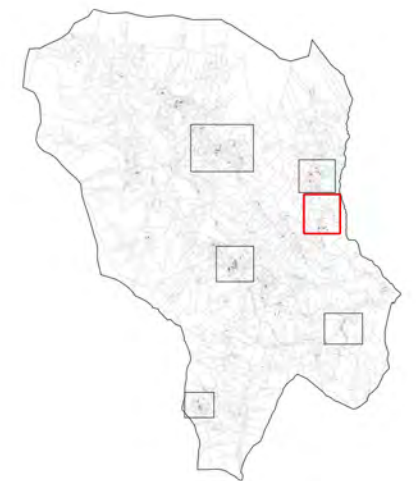
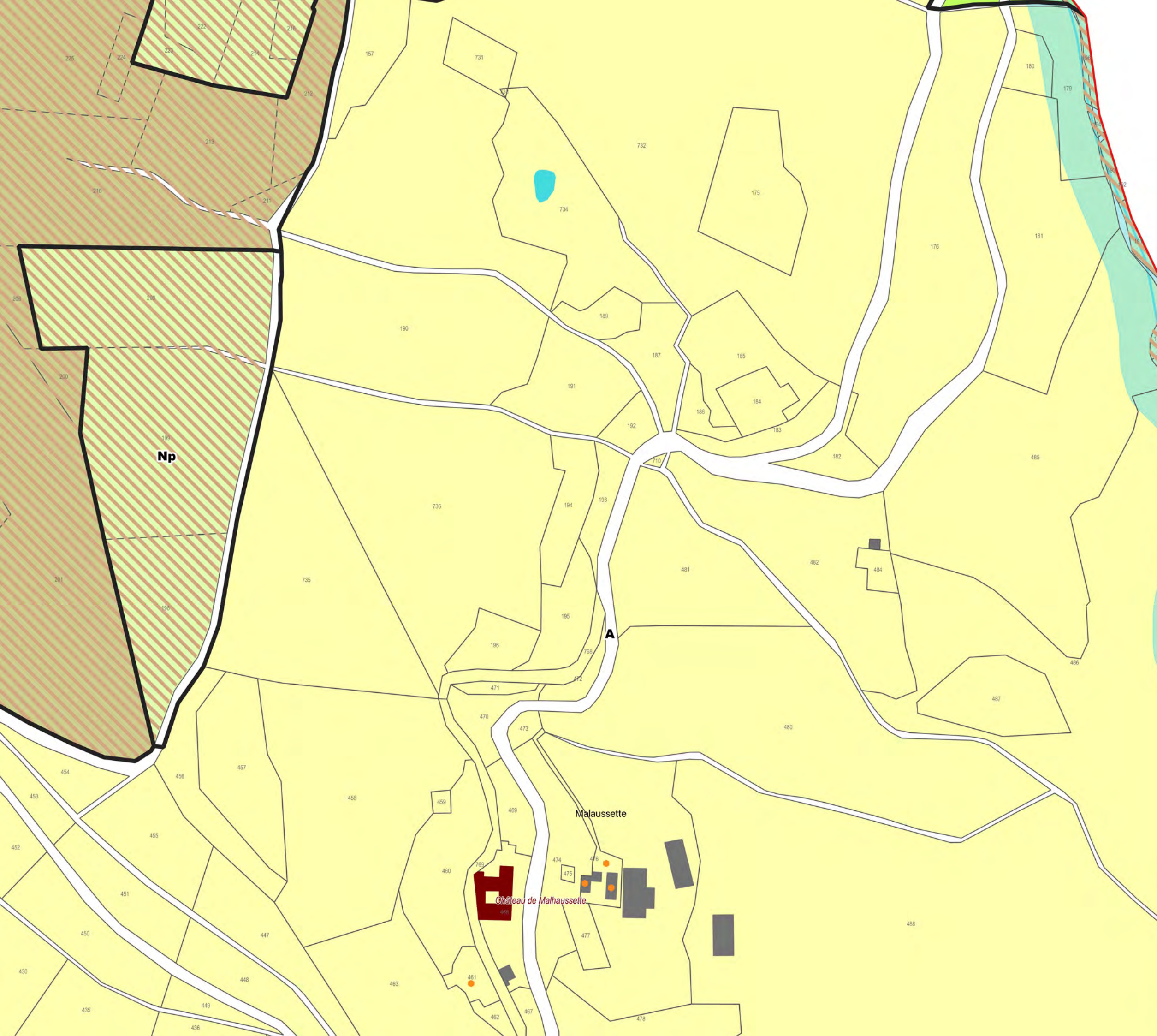
UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB	NI
0AUE	Np

Prescriptions

- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Atlas des Zones Inondables (AZI)
- ▨ Périètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- ▨ Zone cœur du Parc National des Cévennes
- ▨ Monument Historique
- ▨ Périètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- ⊠ Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- Chainage ornementé
- - - Béal
- Voie
- Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cèvenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Saint-Martin-de-Lansuscle

▭ Limite communale

Zonage

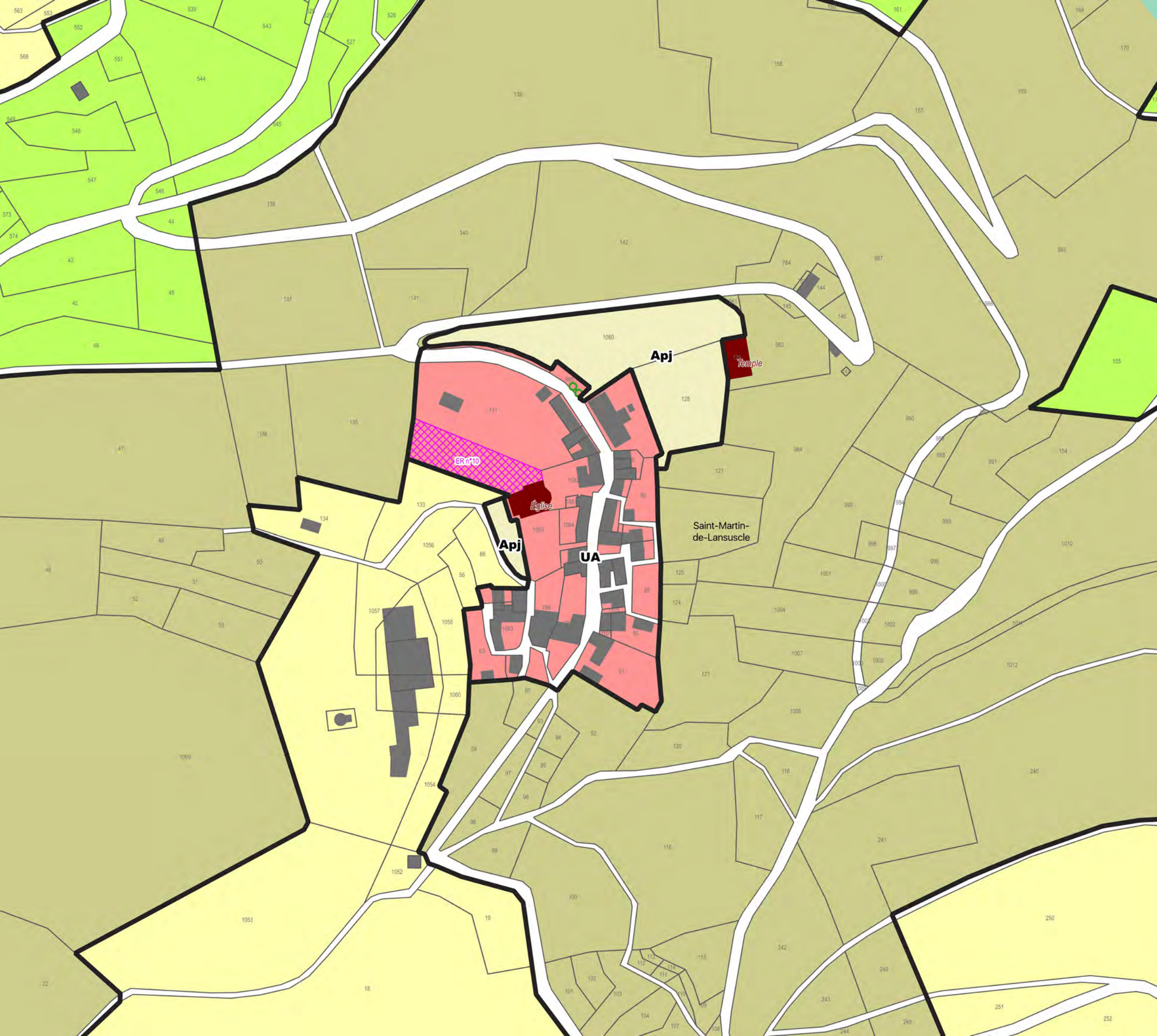
UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB	NI
0AUE	Np

Prescriptions

- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Atlas des Zones Inondables (AZI)
- ▨ Périètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- ▨ Zone cœur du Parc National des Cévennes
- ▨ Monument Historique
- ▨ Périètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- ⊠ Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- Chainage ornementé
- Béal
- Voie
- Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cévenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Abrits

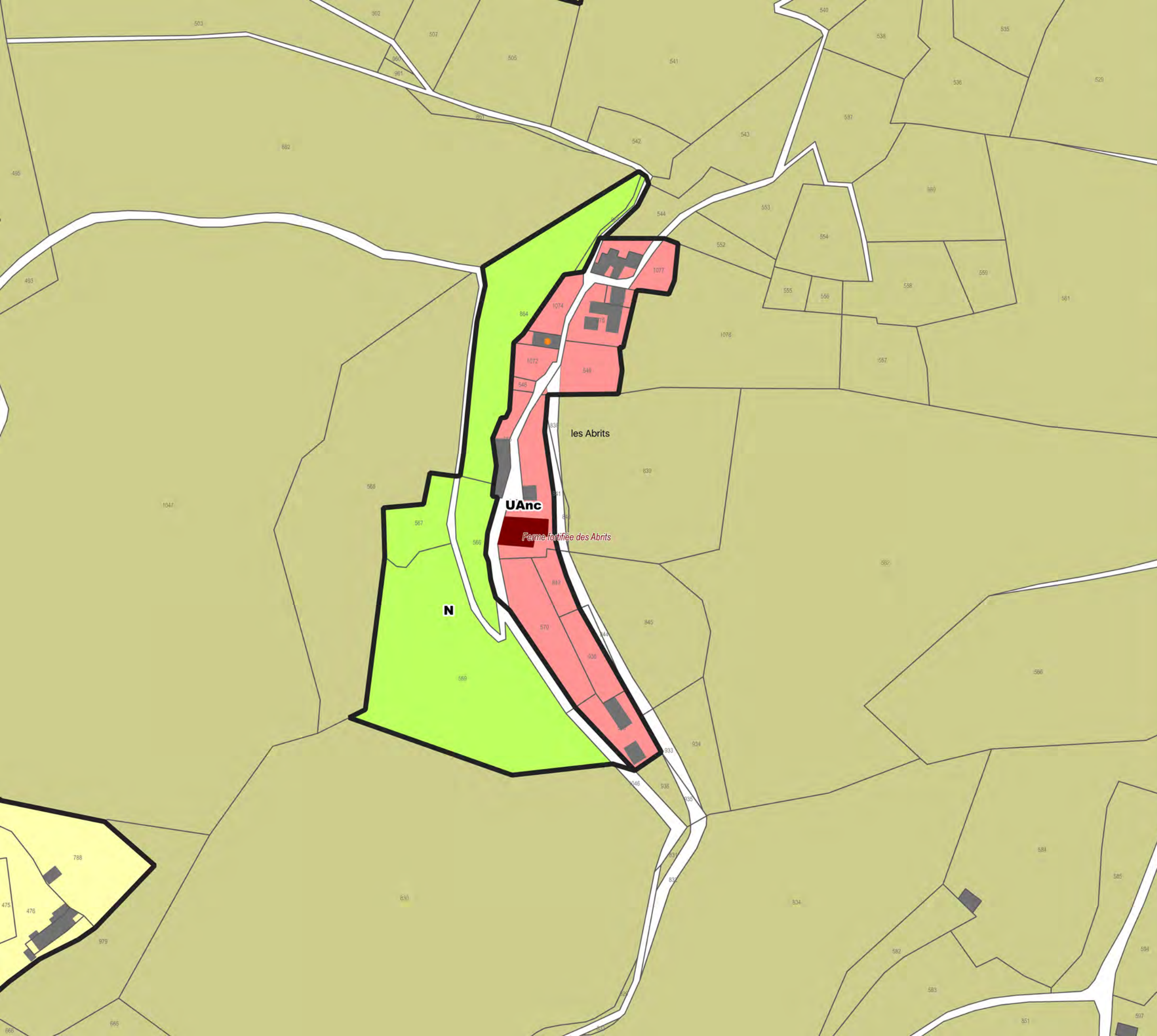
□ Limite communale

Zonage

UA / UAnc	A
UB / UBnc	Ap
UE	Apj
0AU	N
1AUB	NI
0AUE	Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
 - Atlas des Zones Inondables (AZI)
 - Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
 - Zone cœur du Parc National des Cévennes
 - Monument Historique
 - Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
 - Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé (individu)
- ### Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine bâti remarquable
 - Élément patrimonial
 - Chainage ornementé
 - Béal
 - Voie
 - Arbre remarquable



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes la Cévenne des Hauts Gardons
Document de travail - Non-validé
Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Fabrègue

▭ Limite communale

Zonage

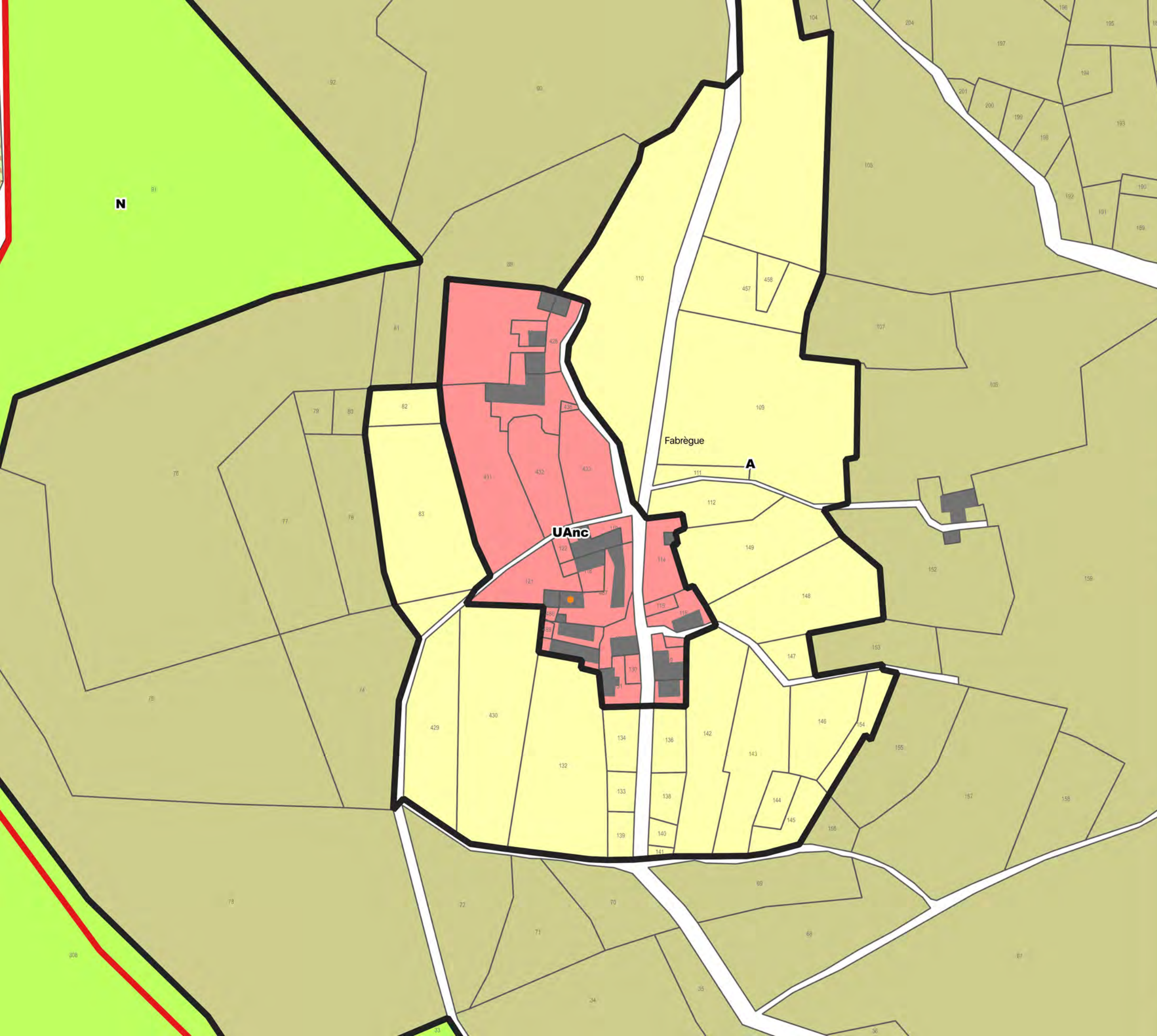
▭ UA / UAnc	▭ A
▭ UB / UBnc	▭ Ap
▭ UE	▭ Apj
▭ OAU	▭ N
▭ 1AUB	▭ NI
▭ OAUÉ	▭ Np

Prescriptions

- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- ▨ Atlas des Zones Inondables (AZI)
- ▨ Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- ▨ Zone cœur du Parc National des Cévennes
- ▨ Monument Historique
- ▨ Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Ruine pouvant faire l'objet d'une réhabilitation
- ⊠ Emplacement réservé
- Espace boisé classé (individu)

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

- ▨ Patrimoine bâti remarquable
- Élément patrimonial
- ▨ Chainage ornementé
- ▨ Béal
- ▨ Voie
- Arbre remarquable





777013172223102

DESIGNER'S MARKS

0 50 100

N